

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20-02-2014

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le 20 février 2014 à 20h30 sous la présidence de Jean-Paul ROUX, Maire.

<p><b><u>Nombre de conseillers</u></b> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12</p> <p><b><u>Vote</u></b> Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><b><u>NOTA :</u></b> Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;  que la convocation du Conseil avait été faite le 11 février 2014 ;</p>	<p>L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Paul ROUX</p> <p><b><u>Présents :</u></b> MM William AUBERT Michel BOYER Emilie BOYRON Jean-Jacques ESQUIROL Jean-Louis JOUVE Claude MONCOMBLE Isabelle POUZACHE Jacques RIEUSSET Jean-Paul ROUX Anne-Claire SECHET-DUTREIX Chantal TRAN Gilbert VITAL</p> <p><b><u>Excusés :</u></b> MM Jean-François BERTHON Bernard OLIVE Christian ROTTIER</p> <p><b><u>Absents :</u></b></p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Chantal TRAN a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

### Ordre du jour :

- 1) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement et d'aménagement divers ;
- 2) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2013 pour l'ensemble des budgets ;
- 3) Avenant à la convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité : rajout de la clause relative à la télétransmission des documents budgétaires ;
- 4) Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Attribution du marché concernant les essais d'étanchéité, l'inspection télévisée et les tests de compactage des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au quartier Grand Pré ;

Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

L'ensemble des décisions ont été prises **à l'unanimité des membres présents.**

- 1) Le conseil municipal approuve le marché à passer avec le bureau d'étude NALDEO d'Aubenas pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement, des aménagements de voirie et divers sur l'ensemble de son territoire. Le taux d'honoraires est de 7 %. Le marché sera conclu pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché au titulaire, avec possibilité de 3 reconductions de 1 an.
- 2) Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité afin d'y rajouter la transmission des documents budgétaires.

3) Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2013 :

L'ensemble des comptes administratifs et comptes de gestion de l'année 2013 ont été adoptés à l'unanimité.

En 2013, les résultats sont les suivants :

D'une part, la balance entre les dépenses et les recettes du budget principal dégage un excédent total de 224 815,38 €. D'autre part, la balance entre les dépenses et les recettes des budgets annexes dégage un excédent total de 27 118,02 €. Ensuite, la balance entre les dépenses et les recettes du budget annexe lotissement dégage un excédent total de 162 449,38 €. Enfin, la balance entre les dépenses et les recettes du budget d'assainissement dégage un excédent de 47 149,54 €.

L'ensemble de ces excédents seront reportés aux budgets primitifs 2014.

- 4) Le conseil municipal approuve le marché à passer avec le bureau ALPS de ST GEORGES HAUTEVILLE, pour les essais d'étanchéité, l'inspection télévisée et les tests de compactage des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au quartier Grand Pré. Le montant cumulé de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle s'élève à la somme de 2 995,00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.